

Point  
de départ

**Volonté de collaborer :  
Laboratoire + Partenaire(s)**

**Accord de confidentialité**

**Rôle du chercheur porteur du projet :**

**Définition du projet & Discussions avec le partenaire**

- Etablissement de l'annexe technique (scientifique).
- Evaluation financière de la collaboration (à l'aide de la fiche de coût) et rédaction de l'annexe financière.

**Collaboration : Service de Valorisation & Chercheur**

- Etude des problématique juridique : responsabilités, propriété industrielle, concurrence...
- Négociations avec le partenaire en liaison avec les différentes tutelles.

**Contrat approuvé par les parties**

**Validation du contrat**

- Lorsque la convention est approuvée par les différentes parties, le Service de Valorisation a pour mission de la faire valider par les différents services administratifs de l'Université impliqués :
  - **La Direction des Affaires Financières**, lorsque Bordeaux 1 est le gestionnaire financier.
  - **La Direction des Ressources Humaines**, lorsqu'il y a une embauche de personnel.
  - Et / ou **La Direction des Affaires Internationales**.
- Validation de la collaboration par la Vice Présidence du Conseil Scientifique

**Signature du Président de l'Université**

**Contrat Validé**

